



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 661-25

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 12 janvier 2026 à 19 h à la salle du conseil municipal dans le centre communautaire multifonctionnel situé au 6, impasse des Étoiles à Cantley, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

La demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 661-25 vise à :

- Permettre une superficie de 130 m<sup>2</sup> pour un garage détaché projeté, alors que le tableau 38 de l'article 7.2.2 prévoit une superficie maximale de 90 m<sup>2</sup> pour un garage détaché implanté sur un lot d'une superficie supérieure à 4 000 m<sup>2</sup>;
- Permettre une hauteur de 7,30 mètres pour un garage détaché projeté, alors que le tableau 38 de l'article 7.2.2 prévoit une hauteur maximale de 5 mètres;
- Permettre une hauteur de porte de garage de 3,05 mètres, alors que la norme supplémentaire (1) du tableau 38 de l'article 7.2.2 prévoit une hauteur maximale de 2,74 mètres;

Identification du site concerné : Lot 6 453 784 du Cadastre du Québec  
187, chemin Lamoureux

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure en écrivant à [municipalite@cantley.ca](mailto:municipalite@cantley.ca) avant le jour de la séance extraordinaire du conseil du 12 janvier 2026 ou lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez téléphoner au 819 827-3434 ou consultez le site Web [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca).



Donné à Cantley, ce 18<sup>e</sup> jour de décembre 2025.

Stéphane Parent  
Directeur général et greffier-trésorier



---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'endroit désigné par le conseil, j'ai publié dans le site Internet de la Municipalité à l'adresse <https://cantley.ca/categorie-nouvelles/avis-public/>, sur le babillard municipal et sur la propriété visée par la demande de dérogation mineure.

Donné à Cantley, ce 18<sup>e</sup> jour de décembre 2025.

Stéphane Parent  
Directeur général et greffier-trésorier